

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 25/07/2024

VOI.24.00.A01948

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BOULEVARD LEON BLUM, RUE DU MUGUET, AVENUE DES GERANIUMS,  
RUE DE BELFORT, CHEMIN DU FORT BENOIT RD 413 et ROUTE DE  
MARCHAUX RD 486

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'avis du Conseil Départemental du Doubs (STA)  
Vu la demande du Service ETUDES ET TRAVAUX - équipes opérationnelles de GBM

Considérant que des travaux de réfection de chaussée et de bordures rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 29/07/2024 au 02/08/2024 BOULEVARD LEON BLUM, RUE DU MUGUET, AVENUE DES GERANIUMS et RUE DE BELFORT

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 29/07/2024 et jusqu'au 02/08/2024, la circulation des véhicules est interdite BOULEVARD LEON BLUM sur l'autopont surplombant la RUE DE BELFORT (dans les deux sens de circulation).

**Article 2 :** À compter du 29/07/2024 et jusqu'au 02/08/2024, les véhicules circulant, :

- RUE DU MUGUET
- AVENUE DES GERANIUMS
- BOULEVARD LEON BLUM

ont l'interdiction de se diriger sur l'autopont en direction de Belfort



**Article 3 :** À compter du 29/07/2024 et jusqu'au 02/08/2024, les véhicules circulant, ROUTE DE BELFORT dans le sens Belfort vers Dole ont l'obligation de se diriger à droite en direction du carrefour à sens giratoire RUE DE BELFORT (RD683) / ROUTE DE MARCHAUX (RD486).

La voie de gauche de la ROUTE DE BELFORT (RD683) en direction de l'autopont sera neutralisée

**Article 4 :** À compter du 29/07/2024 et jusqu'au 02/08/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant BOULEVARD LEON BLUM, RUE DU MUGUET et AVENUE DES GERANIUMS en direction de Belfort. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- BOULEVARD LEON BLUM sur la voie d'insertion au carrefour à sens giratoire RUE DE BELFORT / CHEMIN DU FORT BENOIT
- carrefour à sens giratoire RUE DE BELFORT / CHEMIN DU FORT BENOIT
- voie d'insertion à la ROUTE DE BELFORT (RD683) en direction de Belfort

**Article 5 :** À compter du 29/07/2024 et jusqu'au 02/08/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant ROUTE DE BELFORT dans le sens Belfort vers Dole. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- voie d'insertion en direction de la RUE DE BELFORT (suivre jalonnement permanent : A36 - Besançon centre - Palente)
- carrefour à sens giratoire RUE DE BELFORT (RD683) / ROUTE DE MARCHAUX (RD486)
- RUE DE BELFORT
- voie d'insertion au BOULEVARD LEON BLUM

**Article 6 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 7 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 8 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 25 JUL. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée